

FICHE DE POSTE N°2

Intitulé du poste : **Maître de conférences associé en paysage (F/H)**

Groupe de discipline : Villes et territoires

Discipline : Géographie et paysage

Durée du contrat : 1 an à partir du 1/09/2018 (renouvelable)

Nombre d'heure : 160 H équivalent

Catégorie statutaire : A

Corps : **Maître de conférences associé des ENSA(MCFAENSA)**

Domaine(s) Fonctionnel(s) : **Enseignement supérieur - Recherche**

Emploi(s) Type : **Enseignant théoricien du supérieur DDAO - RCH03B**

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux

Adresse : 740, cours de la Libération, CS 70109, 33405 Talence cedex

Missions et activités principales :

Ce maître de conférences associé (160 H équivalent) est recruté dans la formation paysage de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux dans le cadre de la création au niveau national de poste pour le soutien à la recherche et à la formation à la recherche dans le domaine du paysage. Il enseignera donc dans la formation paysage de l'ENSAP de Bordeaux, dont le cursus se déploie sur cinq années, structurées en deux cycles, et conduit au diplôme d'État de paysagiste (DEP). Ce maître de conférences prendra en particulier en charge une partie des enseignements relevant d'une approche visant à établir des liens entre pratiques artistiques, projet de paysage et transformations environnementales. Il devra notamment être capable de situer ses propositions pédagogiques à l'articulation entre les démarches qui relèvent de l'art et de l'esthétique et celles qui abordent les paysages sous l'angle du processus de projet de paysage et de la conception paysagère. Il sera en outre amené à s'investir dans des travaux de recherches en ce domaine du paysage au sein de l'UMR 5319 Passages CNRS/ENSAP de Bordeaux et participer à la formation à la recherche en ces domaines.

Charges pédagogiques :

La formation paysage de l'ENSAP de Bordeaux a placé au cœur de son projet pédagogique la volonté de faire de la formation un lieu d'innovation, de fermentation et d'expérimentation. La place importante donnée aux apports théoriques et aux exercices développant la capacité d'engagement de l'étudiant — son aptitude à se construire une pensée critique et à se positionner, en théorie et en pratique — répond à cet objectif, tout comme la conception des exercices de projet de paysage, qui explorent de bout en bout, et par-delà les terrains balisés, le spectre des pratiques paysagistes. On attend de ce maître de conférences qu'il fasse vivre ce projet, central pour la formation.

Ce maître de conférences associé interviendra :

En cycle licence :

— participation aux enseignements relevant du module « Cultures et pratiques paysagères » (pôle 1). L'apport pédagogique dans ce module a pour but de sensibiliser l'étudiant à l'analyse des représentations socialement et historiquement différenciées de la nature et des paysages. Il vise également à proposer une présentation de la genèse et de la configuration récente du cadre d'action des paysagistes, à travers un cours sur les politiques publiques du paysage et de l'environnement, ainsi que des enseignements d'initiation sur l'histoire des jardins et de la profession elle-même.

— participation aux enseignements du plateau pédagogique transversal « représentation(s) ». Le plateau pédagogique transversal est le lieu où se construit, à la croisée entre l'expérience de la recherche et de celle de l'action en matière de paysage, l'engagement de l'étudiant, c'est-à-dire une capacité à se construire une position critique et éthique face aux grandes problématiques auxquelles la profession a affaire, ainsi qu'à proposer des solutions innovantes. La contribution attendue dans le cadre du plateau « représentation(s) » vise à aider l'étudiant à décider du sens de son engagement personnel et à traduire celui-ci en pratiques cohérentes avec cette prise de parti.

En cycle master :

— participation à l'encadrement des séminaires d'approfondissement Il s'agit de séminaires associant cours théoriques et travail en petits groupes. Leur but est d'offrir un espace de réflexion théorique et méthodologique autour d'un projet collectif, dans le domaine de la recherche paysagère et de l'action paysagiste. La contribution attendue visera à confronter l'étudiant à la rencontre entre art, environnement et paysage dans le cadre d'un projet inscrit dans un territoire. Cet enseignement permettra d'approfondir une position de paysagiste sur des questions fondamentales reliées : nature/culture/art/esthétique et d'élaborer une prise de position et un engagement personnel sur le plan méthodologique et sur celui des modalités de représentation en ces domaines.

— participation à l'encadrement du Travail personnel d'études et de recherche (TPER). Le TPER consiste en l'exploration d'une thématique paysagère, sur la base d'une mise en œuvre des méthodes de la recherche scientifique et en lien avec une perspective d'action et de projet. L'exercice vise à initier l'étudiant à la démarche de recherche et à lui fournir les outils méthodologiques de base indispensables à la réalisation d'un mémoire de recherche. L'objectif est bien de produire une interrogation critique sur une problématique relevant du paysage et du projet de paysage et d'acquérir la culture méthodologique et scientifique pour l'appréhender. La réalisation d'un mémoire en est le moyen principal.

<p>Compétences principales mises en œuvre :</p> <p><u>Titres ou diplômes requis :</u> Doctorat ou diplôme admis en équivalence. A défaut, titres, qualifications ou travaux admis en dispense.</p> <p><u>Titres, diplômes et compétences souhaités au regard du poste :</u></p> <p>Le maître de conférences associé recruté devra être un paysagiste diplômé ayant poursuivi (ou étant en train de poursuivre) ses études jusqu'au doctorat.</p> <p>L'enseignant-chercheur devra montrer une bonne capacité à construire une réflexion, d'ordre critique et épistémologique, dans le domaine du paysage et du projet de paysage. Il devra avoir lui-même expérimenté certaines de ces pratiques paysagistes, si possible selon différentes formes d'exercices professionnels : assistance à maîtrise d'ouvrage, expertise et conseil dans le cadre de la mise en place de politiques publiques, en position de médiateur afin d'accompagner un projet collectif et partagé, etc.</p> <p>Les principales compétences souhaitées sont les suivantes : — être en capacité de produire des connaissances dans le champ de la recherche paysagère et de les transmettre — être en capacité de faire des liens entre différents domaines d'enseignement, disciplinaires ou interdisciplinaire, du paysage, de l'art et de l'esthétique, ainsi que de l'action en ces domaines — attester d'une expérience en matière d'enseignement dans le domaine du paysage du projet de paysage.</p>
<p>Savoir-faire (expériences et compétences souhaitées) Maîtriser les compétences présentées à la rubrique précédente</p>
<p>Savoir-être (compétences comportementales) : Capacité à transmettre des résultats d'expériences pratiques auprès de publics variés Capacité à s'intégrer dans une équipe d'enseignants-praticiens et d'enseignants-chercheurs portant un projet pédagogique et scientifique collectif et fortement structuré.</p>
<p>Environnement professionnel :</p> <p><u>Présentation générale et perspectives de développement :</u> Créée en 1991, la formation paysage de l'ensapBx prépare aujourd'hui au diplôme d'État de paysagiste (DEP) conférant le grade de master. La formation paysage de l'ensapBx a été profondément renouvelée en 2015, passant d'un cursus en 4 ans conduisant au diplôme de paysagiste DPLG à un cursus en 5 années conduisant au diplôme d'État de paysagiste, conférant le grade de master (300 crédits européens). Cela a conduit l'établissement à proposer un nouveau programme pédagogique conforme au modèle universitaire européen de type licence-master-doctorat (LMD). Ce programme pédagogique a été habilité par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) lors de sa séance du 17 mars 2015.</p> <p>L'offre de formation en paysage se décline aujourd'hui de la manière suivante : — un cycle préparatoire d'études en paysage (CPEP) — un cycle conduisant au diplôme d'études en paysage (DEEP), conférant le grade de licence (en cours d'accréditation) — un cycle conduisant au diplôme d'État de paysagiste (DEP), conférant le grade de master</p> <p><u>L'identité et la structure pédagogique de la formation paysage.</u></p> <p>Dans cette offre de formation construite en 5 ans, la pédagogie de la formation paysage vise à favoriser chez l'étudiant l'acquisition des savoirs et savoir-faire nécessaires à son futur métier, mais aussi de lui permettre de construire son objet propre - c'est-à-dire son champ spécifique d'action et d'expertise, ses corpus théoriques de référence, sa propre « entrée » critique et pratique dans les questions sociales et environnementales qu'il est appelé à résoudre — et de lui donner une autonomie et une capacité à adapter ses modes d'action à différents contextes, à les moduler, les renouveler, les réinventer.</p> <p>La formation est structurée en trois ensembles pédagogiques, deux pôles et un plateau transversal, qui en forment l'ossature tout au long des cycles menant au DEEP et au DEP. Le verbe « construire », placé dans tous les intitulés, exprime clairement que la formation n'est pas le lieu d'une reproduction des savoirs et des pratiques, mais celui de leur renouvellement par l'expérimentation, la critique et la recherche.</p> <p>Le pôle 1, « Construire le paysage », est centré sur les enseignements qui concourent à permettre à l'étudiant à la fois d'acquérir et de construire par lui-même les connaissances et les savoir-faire mobilisables dans le champ de la pratique paysagiste. Le pôle 2, « Construire les pratiques professionnelles », vise à l'expérimentation de la pratique, à travers un ensemble d'exercices recouvrant une large gamme de situations professionnelles. Le « Plateau transversal » mêle quant à lui les apports des pôles 1 et 2 autour de l'exploration, à travers une entrée paysagère et paysagiste, dans un ensemble de grandes questions sociétales et environnementales. Cette structuration a pour but la conciliation de deux exigences pédagogiques qui risquent en permanence d'entrer en contradiction : - celle de laisser aux différents domaines d'enseignement l'autonomie nécessaire à l'expression des logiques intellectuelles et pratiques qui leur sont spécifiques ; - celle de créer les conditions d'une articulation et d'une circulation entre ces différents apports pédagogiques, de façon notamment à instaurer une relation dynamique entre acquis théoriques et pratiques.</p> <p>Placé au cœur du dispositif pédagogique, le plateau transversal est le lieu de réduction de cette tension intrinsèque à</p>

l'enseignement du projet de paysage. Il est l'espace de la construction de la critique et de l'engagement, l'un et l'autre étant considérés dans ce projet pédagogique comme le rouage clé entre apports d'ordre théorique et d'ordre pratique.

Les activités de recherche et de formation à la recherche : Les enseignants-chercheurs de la formation paysage de l'ensapBx sont rattachés à l'UMR PASSAGES (5319), unité de recherche de taille régionale rassemblant presque 150 chercheurs et enseignants-chercheurs sous la tutelle du CNRS, de l'Université Bordeaux Montaigne, de l'Université de Bordeaux, de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et du Ministère de la Culture et de la Communication. Ils forment une équipe interdisciplinaire et interprofessionnelle qui conduit des travaux de recherche dans les domaines du paysage, de l'environnement et du territoire à la croisée des regards, des savoirs, des expériences et des pratiques. Ils ont pour objectif de participer à la construction d'une théorie de la pratique et d'une forme d'expertise fondamentale, au service d'une action sur les paysages comprise comme relevant d'une gestion à la fois globale et concertée des territoires. Leurs travaux sont reconnus tant à l'extérieur, notamment par les acteurs publics qui en sont souvent les commanditaires, qu'à l'intérieur de la communauté scientifique. Les principaux axes de recherche sont les suivants :

- Paysage, temps et durabilité : l'analyse diachronique des paysages comme outil de la gestion durable des environnements et des territoires
- Représentations sociales des paysages et construction symbolique des territoires contemporains
- Politiques paysagères et formes de la patrimonialisation des paysages : approche historique et socio-géographique
- Histoire culturelle du paysage en Occident

PASSAGES accueille également des étudiants-chercheurs qui poursuivent un cursus conduisant au doctorat en architecture et paysage sous l'égide de l'école doctorale de l'Université de Bordeaux-Montaigne (ED 480). L'accès à ce cursus de haut niveau est facilité par l'existence d'un parcours recherche dans la formation conduisant au Diplôme d'État de paysagiste et d'un séminaire de formation à la pratique de la recherche scientifique dans le domaine du paysage. Ce séminaire permet d'associer des étudiants à une recherche en cours. Il constitue un espace privilégié d'échanges théoriques et méthodologiques et d'expérimentations pratiques.

Situation de l'encadrement pédagogique de la formation paysage :

L'encadrement pédagogique est assuré par 2 professeurs, 9 maîtres de conférences, 2 maîtres de conférences associés (équivalents PAST) et 5 contractuels en CDI. A cette équipe permanente s'ajoutent 9 contractuels en CDD.

Liaisons hiérarchiques : Sous l'autorité de la Directrice de l'établissement

Liaisons fonctionnelles : L'enseignant –e est en lien la directrice des formations et l'équipe enseignante.

Qui contacter (informations) ?

Dossier de candidature :

Dépôt des candidatures : la date de réception des dossiers de candidature est fixée au 30 juin 2018 (délai de rigueur) :

- Par courrier postal à adresser à Madame La Directrice de l'ENSAP de Bordeaux
740 cours de la Libération – CS 70109 –b 33405 Talence cedex
- Dépôt au service des Ressources Humaines auprès de Assane Sow, Responsable des Ressources humaines
- Par courriel à l'adresse : assane.sow@bordeaux.archi.fr

Le dossier devra comporter les éléments suivants :

- Un CV faisant ressortir les expériences professionnelles, les références (diplômes, publications, enseignements, réalisations) ainsi que la situation professionnelle actuelle du candidat.
- Une lettre de motivation
- Un dossier pédagogique mettant en évidence les approches théoriques et pratiques proposées.
- Les candidats doivent en outre exercer **une activité principale** en dehors de leur activité d'enseignement.

Informations :

Camille Zvenigorodsky, Directrice de l'ENSAP de Bordeaux, c.zvenigorodsky@bordeaux.archi.fr

Philippe Cougrand, Directeur-adjoint, philippe.cougrand@bordeaux.archi.fr

Delphine Grail-Dumas, Directrice des formations, delphine.grail-dumas@bordeaux.archi.fr

Assane Sow, responsable des Ressources Humaines, 05 57 35 11 52, assane.sow@bordeaux.archi.fr

Serge Briffaud, Professeur VT-Paysage, président de la CPR Paysage, 05 57 35 11 29, serge.briffaud@bordeaux.archi.fr

Bernard Davasse, Professeur VT-Paysage, directeur-adjoint de l'UMR Passages CNRS en charge du site ensapBx, 05 57 35 11 29 bernard.davasse@bordeaux.archi.fr